

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_12_083

Sur convocation en date du 6 décembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

THEVENET Jean-Marc – arrivée à 20H18	BABUT Aurore	GEOFFRAY Karine
BERLAND Martine	BERTHET Dominique	GOYAT Pascal
MARTIN Hubert	CALMUS Zarouhine	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	CHIROL Xavier	PERNET Martin
	CORDIER Michel	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FERRIER Patricia	VOVILIER Christian
	GAY Daniel	

Procurations :

Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER donne procuration à Madame Martine BERLAND

Monsieur Jean-Marc THEVENET donne procuration à Monsieur Jean-Michel SIMONET jusqu'à son arrivée à 20H18

Madame Béatrice CHATELAIN donne procuration à Monsieur Xavier CHIROL

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Monsieur Loïc DUBOIS donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Monsieur Alain FALAISE donne procuration à Madame Karine GEOFFRAY

Monsieur Pascal FAYARD donne procuration à Madame Pascale PEYROT

Madame Olivia PANEL donne procuration à Madame Aurore BABUT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VOVILIER

Mise en ligne le : 15/12/2022

Décisions prises par délégations de Madame le Maire

Présentation du rapport par Madame le Maire

ACHATS

N°	site	LIBELLE	Entreprise	Montant € TTC
065	Service technique	étrier de frein reman	TRUCK ET CAR SERVICES	2 658,96
066	Service technique	réparation pont roulants	MABEO	2 991,60
067	Service technique	élagage rue des anciens combattants	FOURNAND ET FILS	2 592,00
068	Service technique	pièces pour réparation poteaux incendie	BAYARD	4 842,38
069	Crèche	bouchons oreille	ETS BURDIN BOSSERT	2 516,88

Pas d'observation

MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

N°	LIBELLE	Entreprise	Montant TTC
10	Quai bus - rue de la chartreuse	COLAS	5 941,54

Pas d'observation

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20221212-D_2022_12_083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

D_2022_12_083

URBANISME

N°	Notaire	Propriétaire	Demande	LIBELLE	ADRESSE	Décision
138		AMARGIER	DP	Piscine	595 rue Jean Mermoz	Accord le 17/11/2022
139		DARMEDRU	PC	Transfert de permis de construire	Allée des Frères Lumière	Accord le 22/11/2022
140		AREMA ENERGIES	DP	Panneaux photovoltaïques	9 allée Mermoz	Accord le 25/11/2022
141		PROTECT PLANET	DP	Panneaux photovoltaïques	528 rue de la Corrierie	Accord le 25/11/2022
142		GASHI AFRIM	DP	Création d'ouvertures	18 chemin d'Eternaz	Accord le 25/11/2022
143		EPINAT	DP	Piscine	95 rue Elie Michon	Refus le 28/11/2022
144		FOURIER Georges	DP	Panneaux photovoltaïques	48 chemin d'Eternaz	Accord le 28/11/2022
145		SILISUN	DP	Panneaux photovoltaïques	71 allée des Gasses	Accord le 28/11/2022
146		INFINITY ENERGY	DP	Centrale solaire	86 allée des Dombes	Accord le 28/11/2022
147		COLIN	DP	Fermeture d'une avancé de toit	60 allée des Dombes	Refus le 02/11/2022
148		POTARD	DP	Pergola bioclimatique	20 rue Robert Schuman	Accord le 02/11/2022
149		HOMOLOG	DP	Panneaux photovoltaïques	93 allée des Fougères	Accord le 02/11/2022
150		COTTET-EYMARD / DUMAS	DP	Remplacement de menuiseries et cheminées	1855 avenue de Lyon	Accord le 02/11/2022
151		ROLLET	DP	Installation conduit de cheminée	373 avenue de Lyon	Accord le 02/11/2022
152		MASCARENHAS MONTEIRO	DP	Piscine	89 rue Pierre Carron	Refus le 02/11/2022
153		AGHADJANIAN	DP	Panneaux photovoltaïques	159 allée des Granges neuves	Accord le 02/11/2022
154	Me CHIBI	Consorts LOUIS	DIA	Vente d'un local d'activité	Place de la Mairie	Arrêté 2022/117 du 21/11/2022 - Délégation du droit de préemption urbain à l'EPF de l'Ain

Pas d'observation

FINANCES

1/ Décision n° DE 2022_05_11

Contrat auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 € pour le financement du restaurant scolaire, sur une durée de 15 ans, au taux fixe non révisable de 1,15 %, amortissement fixe du capital. Le remboursement sera trimestriel.

Pas d'observation.

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20221212-D_2022_12_083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_12_083

2/ Décision n° DE 2022 07 19

Contrat auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € pour le financement des investissements, sur une durée de 15 ans, au taux fixe non révisable de 1,69 %, amortissement fixe du capital. Le remboursement sera trimestriel.

Pas d'observation.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 12 DÉCEMBRE 2022



Le Maire,


Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,


Christian VOVILIER